

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Session 2021

**Le Recteur de Région Académique Guadeloupe,
Recteur d'académie, Chancelier des Universités, Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 8 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 7 avril 2021 fixant, au titre de l'année 2021, le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composée comme suit :

- Madame Simone LANCREOT, Adjointe à la DRRH – Rectorat
- Madame Mariette DINO – Responsable administrative et financière Adjointe - l'INSPE
- Monsieur Henri LUPOT, Principal Adjoint - Collège Nestor de Kermadec
- Monsieur Jean-Luc ALLARD, Adjoint Gestionnaire LP Bertène Juminer

ARTICLE 2 : Les examinateurs suivants sont adjoints à la commission uniquement pour l'étude des dossiers :

- Madame Francine GUIEBA, Service intendance – Collège Raizet abymes
- Madame Syvie ZENARRE, Responsable de la gestion des personnels de direction et d'inspection – DPEATSS Rectorat
- M. Thierry BOIDARD, Chef de bureau de la DBM – Rectorat
- Mme BOISDUR Raymonde, Responsable CIC – Rectorat
- Mme Monique CIMBERT DENDELE, Cheffe de bureau DEP– Rectorat
- Mme Rolande TARLET, Chef de service des affaires juridiques – Rectorat
- M. Bernard LAMPONI, Adjoint gestionnaire – Collège Gourdeliane
- Mme Denise VINGATARAMIN, Adjointe Gestionnaire – Collège Guénette
- Mme Lydie LIBER, Directrice de la vie étudiante - CROUS
- Mme Pierrette VANDE VOORDE, Adjointe Gestionnaire, Collège M. VRECORD
- Mme Sylvie ALBINA-ALEXANDRE, Adjointe Gestionnaire – Collège Courbaril
- Mme Magalie SAINT-JEAN Thérèse, Adjoint Gestionnaire – Collège Ste-ROSE
- Mme LOISEL Marie-Ange, Adjointe Gestionnaire - Collège de Kermadec

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 28 avril 2021

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

Pour la Rectrice et par délégation
Le Chef de la Division des Examens et Concours

Jean - Pierre THEROSIET .